

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE RELATIF A LA PRESTATION DE PRISEE, RENOUVELLEMENT ET DE VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES DU CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

Le marché est un marché de prestation de service passé selon la procédure définie aux articles 28 et 30 du code des marchés publics.

L'annonce de la présente consultation est effectuée au BOAMP.

Le Crédit municipal de Paris recherche cinq commissaires-priseurs judiciaires de Paris pour assurer la prisee, le renouvellement et les ventes aux enchères publiques.

Le marché a ainsi été décomposé en cinq lots identiques, un seul lot étant attribué à chaque commissaire-priseur retenu par la Commission d'Appel d'Offres du Crédit municipal de Paris. Un Commissaire-priseur ne pourra en conséquence être titulaire que d'un seul lot.

Le numéro de lot pour chaque candidat retenu sera porté sur l'acte d'engagement lors de la signature du marché par le Crédit municipal.

Retrait des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être demandés auprès du service des marchés publics ou du service des Ventes du Crédit municipal. Ils sont transmis par courrier recommandé à l'entreprise, remis au siège avec une attestation de remise de dossier délivré par le Crédit municipal ou par voie électronique.

Le dossier de consultation des entreprises comprend :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières commun aux cinq lots du marché, à accepter sans réserves
- Le cahier des clauses techniques particulières commun aux cinq lots du marché, à accepter sans réserves

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux candidats.

Remise des offres :

Le dossier de candidature est transmis par courrier en recommandé ou déposé au Crédit municipal qui délivrera une attestation de réception.

La candidature devra être remise dans une enveloppe sur laquelle figurera la mention « Appel d'offres – Prisée et Vente aux enchères publiques », le 1^{er} juin 2009 à 12 heures au plus tard.

Cette enveloppe devra contenir deux enveloppes fermées.

➤ **La première enveloppe** doit contenir les pièces relatives à la candidature et justifications quant aux qualités et capacités du candidat, telles que définies dans l'annonce parue au BOAMP.

Toutes ces pièces seront signées par le Commissaire-priseur judiciaire se portant candidat :

- Lettre de candidature (formulaire DC4 téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr, ou équivalent) ;
- Déclarations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics (formulaire DC5, téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr ou équivalent) ;
- Attestations d'assurances ;
- Attestation de la qualité de Commissaire-priseur judiciaire de Paris ;
- Attestation de l'exercice depuis plus de 3 ans au sein de la même étude.

➤ **La seconde enveloppe** doit contenir l'offre proprement dite :

- La lettre de motivation précisant l'intérêt du candidat pour les objectifs sociaux propres à un organisme tel qu'une caisse de crédit municipal (rappelant l'expérience du candidat des trois dernières années) ;
- L'acte d'engagement renseigné, paraphé et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières paraphé et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières paraphé et signé ;

Lors de l'attribution de marché, le titulaire devra produire impérativement les documents suivants :

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Etat annuel des certificats reçus (formulaire DC7, téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr ou équivalent) ;

Examen des offres :

La première enveloppe est ouverte par la direction des services administratifs et financiers qui examine les pièces et admet les candidats à concourir.

Si des pièces sont manquantes, elle peut, le cas échéant, demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces dans un délai qui ne peut dépasser dix jours.

La direction des services administratifs et financiers ouvre et examine la deuxième enveloppe des candidats retenus suite à l'examen de la première enveloppe.

Elle note les éléments essentiels des offres et procède à l'examen du dossier.

La Commission d'Appel d'Offres examinera les offres proprement dites à l'appui du rapport et des remarques des services compétents du Crédit municipal de Paris.

Suite à cet examen, la commission procède au classement des offres selon les critères retenus pour ce marché avec les pondérations suivantes :

- la qualité et l'expérience en tant que commissaire-priseur (pour 70 %)
- la motivation relative aux objectifs sociaux propres à un organisme comme le crédit municipal (pour 30 %)

Le candidat veillera donc à développer de façon complète et précise ses références et la motivation de sa candidature.

Il n'y aura pas d'audition des candidats par un jury préalable à l'attribution de chacun des cinq lots de ce marché public.

Les renseignements complémentaires techniques peuvent être obtenus auprès de :

M. René SARAGOSTI, Directeur délégué aux Ventes

☎ 01.44.61.63.49

mail : rsaragosti@creditmunicipal.fr

Les renseignements complémentaires administratifs peuvent être obtenus auprès de :

Isabelle DE BENALCAZAR, Responsable des affaires juridiques et foncières et des marchés publics

☎ 01.44.61.64.79

mail : idebenalcazar@creditmunicipal.fr

fax : 01.44.61.63.59